

COMMUNE DE CHÉNENS

Canton de Fribourg

Révision du PAL Inventaire préalable des biotopes





Rapport explicatif

Dossier d'enquête publique

février 2024



1 Introduction

La Loi sur la protection de la nature et du paysage LPNat 721.0.1, entrée en vigueur en 2014, ainsi que son règlement d'exécution RPNat (art. 7, 8, 9 et suivants) imposent aux communes d'établir un inventaire des biotopes dignes d'être protégés. Cet inventaire tient compte des inventaires préexistants (nationaux et cantonaux). Il joue un rôle complémentaire à ces derniers en proposant des éléments d'importance locale.

Le cahier Aide à l'exécution du SFN est l'outil qui soutient les communes dans cette démarche.

Les communes sont tenues de prendre les mesures de protection relatives aux biotopes d'importance locale qu'elles identifient sur leur territoire et qu'elles entendent protéger. Elles en assument l'exécution.

La commune de Chénens poursuit les travaux de révision de son PAL. Le présent inventaire préalable en fait intégralement partie.

2 Démarche

Un premier inventaire des biotopes a été élaboré dans le dossier d'examen préalable. Cet inventaire a été adapté dans le dossier d'enquête publique. Après une première analyse du territoire grâce aux données de base existantes et aux photos aériennes, une journée sur le terrain a été organisée en septembre 2023. Le bureau d'urbanisme Urbasol, accompagné de membres du Conseil communal et de la CAT ont arpenté le territoire communal afin de vérifier l'inventaire proposé au stade de l'examen préalable. Cette analyse a permis d'identifier les éléments dignes de protection et inscrits à l'inventaire comme tels.

3 Méthodologie pour les boisements hors-forêt

3.1 Critères pour recensement

Les critères définis pour les différents éléments à porter au recensement et à protéger ont été les suivants :

Arbres en zone à bâtir :

- Présence (grandeur)
- Essence
- Entrée du village
- Espace public
- Axes de circulation (routes, rues, sentiers, angles de rues, croisées de chemins)
- Arbres d'avenues
- Limite de parcelle
- Arbre marquant une place
- Arbre marquant le devant d'une ferme ou un pont de grange, etc.

Vergers en zone et hors zone :

- Hautes tiges
- 5 arbres et plus
- Accompagnement d'une ferme, d'un ancien potager, d'une entrée du village ou du cœur du village
- Rôle de filtre dans le paysage ou sur un secteur bâti
- Évaluation du nombre d'arbres (fruitiers) concernés, non pas de l'essence de chaque arbre

Biotopes:

- Sur la base des fiches proposées par le SFN (cahier Aide à l'exécution)
- Unicité
- Qualité (diversité des essences et des espèces)
- Conflits éventuels
- Risques
- Gestion
- Coordination avec le propriétaire et avec l'exploitant
- Lien éventuel avec les réseaux OQE ou contrat LPN

L'inventaire qui a ainsi été établi pour la commune de Chénens s'est appliqué à répondre aux trois objectifs suivants :

- 1. Suivre les directives du SFN qui s'appuient sur la LPNat 721.0.1, ainsi que sur le RPNat
- 2. Tenir compte des objectifs de la Commune, à savoir : l'établissement d'un inventaire qui se concentre sur l'essentiel, mais qui puisse néanmoins amorcer une véritable réflexion sur le long terme et qui se traduise en une vision prospective du territoire au travers du PDCom.
- 3. Prendre en compte les caractéristiques et les qualités propres au lieu.

Chénens est une commune rurale de 394 ha. Les surfaces agricoles composent environ 65 % du territoire communal et sont parsemées de nombreuses haies et lignées d'arbres, majoritairement cadastrée qui structure le paysage. En 2023, la Commune compte 839 habitants et le village est constitué majoritairement de logements et de bâtiments ruraux. C'est au cœur du village que l'on retrouve des aménagements propres au contexte de rural, avec des fermes aux abords arborisés et des vergers en entrée de village. De nombreux vergers se trouvent également hors de la zone à bâtir. Ce sont ces éléments que la Commune a souhaité valoriser et protéger dans le cadre de l'inventaire préalable des biotopes, en proposant un inventaire qui soit également proportionnel à l'échelle du territoire communal.

3.2 Traitement des données

Les objets répertoriés ont donc été représentés sur une carte de synthèse et un dossier comprenant l'ensemble des données récoltées, soit localisation, photos et commentaires, a été établi.

Inventaire préalable des biotopes

4 Mise sous protection au RCU

Le règlement communal d'urbanisme (RCU) prévoit une mise sous protection des boisements hors forêt grâce à l'article 9 intitulé « Mesures de protection et d'aménagement du site paysager ».

Il s'agit d'un article-type recommandé par le SFN. Il assure la mise sous protection des boisements hors forêt en zone agricole ainsi que des arbres et des vergers inscrits au PAZ, autrement dit des éléments issus de l'inventaire sur le terrain.

Cet article précise les exigences en termes d'abattage et de compensation.

5 Conclusion

Le dossier ici présenté répond fidèlement aux exigences et aux directives du Canton. De plus il constitue un outil pragmatique de gestion du territoire pour la commune de Chénens.

Ce dossier a bénéficié d'une connaissance fine du territoire ainsi que de regards (ou sensibilités) croisés et complémentaires grâce à la participation des différents acteurs. Inversement, les personnes impliquées se sont familiarisées avec une lecture sensible du paysage.

ANNEXE 1 – Liste des boisements hors-forêt et des biotopes

COMMUNE DE CHENENS

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

INVENTAIRE PREALABLE

ARBRES EN ZONE

Numéro interne	Espèce	Remarques	Coordonnées X	Coordonnées Y	Protection au PAZ
A1	Grand chêne	Valeur paysagère et symbolique, lien avec gare et avec l'auberge du même nom "Auberge du Chêne"	2566407	1177579	oui
A4	Grand tilleul	Accompagnement de la route, lien avec l'ancien bâtiment et avec la limite parcellaire	2566809	1176638	oui
A6	Grand marronnier	Valeur paysagère et historique, lien avec l'ancienne ferme	2566725	1176637	oui
A16	Grand tilleul	Présence importante et marquante le long de la route cantonale ainsi qu'à une croisée de chemins	2566577	1176787	non
A18	Grand marronnier	Présence importante au sein tissu bâti et en prolongement d'un espace non construit	2566728	1176946	oui
A19	Grand chêne	Présence importante au sein tissu bâti et en prolongement d'un espace non construit	2566744	1176953	oui
A22	Chêne rouge d'Amérique	Faisant partie de 2 grands arbres marquant l'entrée de la cour d'école	2566458	1176835	oui
A23	Chêne rouge d'Amérique	Faisant partie de 2 grands arbres marquant l'entrée de la cour d'école	2566475	1176840	oui
A27	Pommier	Vieil arbre accompagnant la place de jeux et située au cœur de la zone d'intérêt général	2566570	1177569	non
A28	Grand noyer	Valeur paysagère, accompagnement de la route et de la limite parcellaire	2567035	1176679	oui
A36	Peuplier faux-tremble ou peuplier noir	Valeur paysagère associée au point de vue sur le paysage	2566730	1177325	oui
A37	Tilleul	Grand tilleul associé au bâtiment de qualité architecturale, ombrage	2566796	1176883	oui

COMMUNE DE CHENENS

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

INVENTAIRE PREALABLE

VERGERS

Numéro interne	Espèce	Remarques	Coordonnées X	Coordonnées Y	Protection au PAZ
V1	4 fruitiers hautes tiges		2566757	1176664	non
V2	3 fruitiers hautes tiges		2566738	1176615	oui
V3	Env. 12 fruitiers hautes tiges dont 1 noyer et 1 châtaignier		2566901	1176642	oui
V4	5 fruitiers hautes et moyennes tiges		2566672	1176484	non
V5	7 fruitiers hautes et moyennes tiges ainsi que 2 jeunes arbres fraichement plantés		2566594	1176493	oui
V6	8 fruitiers hautes et moyennes tiges		2566639	1176519	oui
V7	6 fruitiers hautes tiges		2566538	1176534	non
V8	1 grand érable, 3 fruitiers hautes tiges matures et 12 jeunes arbres hautes tiges fraichement plantés tout autour du potager		2566429	1176472	oui
V9	8 fruitiers hautes et moyennes tiges dont 3 vieux atbres et 2 jeunes fraîchement plantés		2566169	1176547	oui
V10	12 fruitiers dont 9 vieux arbres		2566102	1176539	oui
V11	Parc et verger constitué de divers grands arbres dont un noyer, un bouleau, un sapin, un peuplier ainsi que divers fruitiers		2566739	1176844	oui
V12	6 vieux fruitiers hautes tiges		2566898	1177018	oui
V13	Env. 10 fruitiers hautes et moyennes tiges		2566826	1176865	oui
V14	Env. 10 fruitiers hautes tiges		2566418	1176818	oui
V15	4 fruitiers hautes tiges		2565995	1177341	non
V16	Env. 25 jeunes fruitiers hautes tiges		2565755	1177745	non
V17	Env. 6 vieux fruitiers hautes tiges		2565756	1177552	non

COMMUNE DE CHENENS

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

INVENTAIRE PREALABLE

11	\sim \sim	$rac{1}{2}$	RRRF	
	(7/	1) A	KKKE	

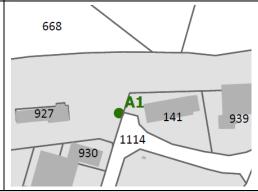
Numéro interne	Espèce	Remarques	Coordonnées X	Coordonnées Y	Protection au PAZ
LA1	Bouleaux, tilleuls	Plantations le long du canal, projet communal	2565997	1177011	non
LA2	Foyards et saules	Essences peu remarquables mais présence non négligable sur l'arrivée au village	2566151	1176557	oui
LA3	Erables	2 lignée de 3 arbres d'avenue le long de l'allée d'accès au bâtiment	2566675	1176853	oui
LA5	Erables	2 lignées de 7 et de 3 arbres d'avenue le long de l'allée d'accès au bâtiment	2566728	1176929	oui
LA6	Chênes	Lignée d'arbres dont 8 grands chênes	2566221	1176985	oui
LA7	Chênes	Lignée d'arbres dont env. 12 grands chênes	2566221	1176985	oui

ANNEXE 2 – Plan de synthèse

ANNEXE 3 – Fiches arbres

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A1	2566407 / 1177579
Parcelle	Essence
159	Grand Chène
Photographie	Plan de situation





Oui

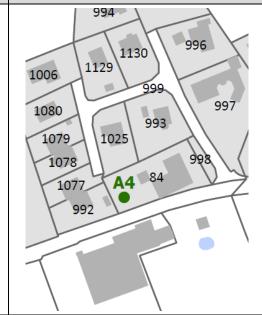
Critères pour la mise sous protection

Valeur paysagère et symbolique, lien avec gare et avec l'auberge du même nom "Auberge du Chêne"

Remarques

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A4	2566809 / 1176638
Parcelle	Essence
84	Grand tilleul
Photographie	Plan de situation





Mise sous protection au PAL

Oui

Critères pour la mise sous protection

Accompagnement de la route, lien avec l'ancien bâtiment et avec la limite parcellaire

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A6	2566725 / 1176637
Parcelle	Essence
885	Grand marronnier
Photographie	Plan de situation





Oui

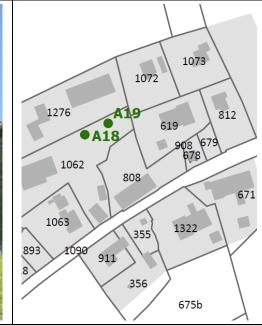
Critères pour la mise sous protection

Valeur paysagère et historique, lien avec l'ancienne ferme

Remarques

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A18	2566728 / 1176946
Parcelle	Essence
1062	Grand marronnier
Photographie	Plan de situation





Mise sous protection au PAL

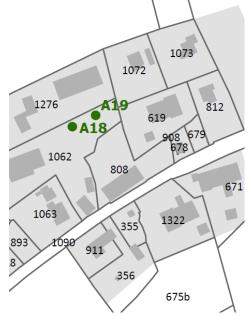
Oui

Critères pour la mise sous protection

Présence importante au sein tissu bâti et en prolongement d'un espace non construit

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A19	2566744 / 1176953
Parcelle	Essence
1062	Grand chêne
Photographie	Plan de situation





Oui

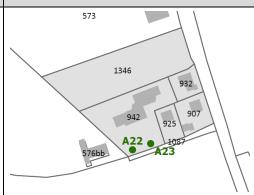
Critères pour la mise sous protection

Présence importante au sein tissu bâti et en prolongement d'un espace non construit

Remarques

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A22	2566458 / 1176835
Parcelle	Essence
942	Chêne rouge d'Amérique
Photographie	Plan de situation
	573





Mise sous protection au PAL

Oui

Critères pour la mise sous protection

Faisant partie de 2 grands arbres marquant l'entrée de la cour d'école

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A23	2566475 / 1176840
Parcelle	Essence
942	Chêne rouge d'Amérique
Photographie	Plan de situation





Oui

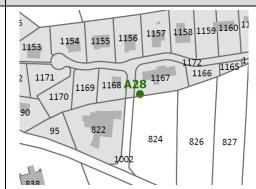
Critères pour la mise sous protection

Faisant partie de 2 grands arbres marquant l'entrée de la cour d'école

Remarques

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A28	2567035 / 1176679
Parcelle	Essence
1167	Grand noyer
Photographie	Plan de situation





Mise sous protection au PAL

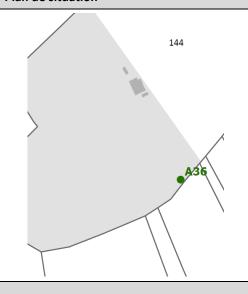
Oui

Critères pour la mise sous protection

Valeur paysagère, accompagnement de la route et de la limite parcellaire

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A36	2566730 / 1177325
Parcelle	Essence
144	Peuplier
Photographie	Plan de situation





Oui

Critères pour la mise sous protection

Valeur paysagère associée au point de vue sur le paysage

Remarques

Commune	Secteur
Chénens	
Type de biotope	Importance
Arbre	Locale
Numéro interne	Coordonnées
A37	2566796 / 1176883
Parcelle	Essence
1322	Tilleul
Photographie	Plan de situation
	808 908 671 671 8 6 6 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Mise sous protection au PAL

Oui

Critères pour la mise sous protection

Grand tilleul associé au bâtiment de qualité architecturale, ombrage